EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 05 avril 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage: 10 mars 2023

Vote: Pour: 21

Contre:0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

<u>Présents</u>: Gilles CHABRIER, Christian PICHOT-DUCLOS, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Flore COUTURE, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Magali CRAUSER, Alain BARRES, Françoise ALRIQ.

<u>Présents par procuration</u>: Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND

Absent: Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET: Affectation du résultat du budget du PRINCIPAL

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022, budget PRINCIPAL

du

RF Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/04/2023
015-200071702-20230417-DE 2023 036-BF

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	309 658,17	
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	397 913 46	
C Résultat à affecter # A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	707 571,66	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (s. défoct) R 001 (s. excédent)	-104 675 O	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Beson de financement (1) Excédent de financement (1)	-1 022 953,23	
Besoin de financement F. = D. + E.	1 127 628,24	
AFFECTATION =C. = G. + H.	707 571,60	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G ≃ au minimum couverture du besoin de financement F	707 571,64	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 015-200071702-20230417-DE_2023_036-BF

⁽⁵⁾ Original lementari. 0.00, subveniori. 0.00 su autofinancement. 0.00
(2) Eventuellement, paur la part socialitat la souverture du besoir de finanzioment de la section d'investissement.
(3) Eventuellement, paur la part socialitat la souverture de possione de la section de la section d'investissement.
(4) En se cas. 8 ny a see it affectation.